



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 15 mai 1998**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 42

Convocation du Conseil Municipal :  
le 4 Mai 1998

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :  
le 19 Mai 1998

**Avenant n° 3 au marché à commandes pour travaux d'eau et  
d'assainissement pour modification de la formule de révision**

[\[Annexe\]](#)

**Président :**

**M. Bernard BELLEC - Maire de Niort**

**Présents :**

***Adjoints :***

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD, M. Alain BAUDIN, Mme Marie-Josèphe SOULISSE, M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, Mme Françoise GAILLARD, M. Jacques LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

***Conseillers :***

M. Christian RIBBE, Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc DELAGARDE, M. Michel GENDREAU, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme Madeleine CHAIGNEAU, M. Jean-Michel PASSERAULT, M. Pierre GUERIT, M. Jean PILLET, M. Frédéric ROUILLE, M. Hervé LAMPIN, M. Claude VITELLINI, Mme Catherine REYSSAT, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE, M. Robert PLANTECOTE

**Secrétaire de séance :** Jean-Michel PASSERAULT

**Excusés ayant donné pouvoir :**

M. Gérard GAUDUCHON donne pouvoir à Mme Marie-Josèphe SOULISSE.  
M. Gilles FRAPPIER donne pouvoir à M. Claude PAGES.  
Mme Danielle RICHARD donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.  
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.  
Mme Christiane FASILLEAU donne pouvoir à M. Paul SAMOYAU.  
M. Pierre STEVENET donne pouvoir à M. Hervé LAMPIN.  
Mme Janine LUCAS donne pouvoir à M. Pierre GUERIT.  
Mme Jacqueline LEFEBVRE donne pouvoir à M. Jean PILLET.  
M. Michel RIVALLIN donne pouvoir à Mme Françoise GAILLARD.

**Excusés :**

***Adjoints :***

M. Jean-Robert BEJUGE

***Conseillers :***

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Guy-Marie GUERET

## CONSEIL MUNICIPAL DU 15 mai 1998

### Eau et Assainissement

### **Avenant n° 3 au marché à commandes pour travaux d'eau et d'assainissement pour modification de la formule de révision**

Madame Geneviève PERRIN-GAILLARD, Adjointe au Maire, expose :

Mesdames et Messieurs,

Sur proposition du Maire

Après examen par la Commission Générale,

Un marché à bons de commandes pour la réalisation de travaux d'eau et d'assainissement dans divers quartiers a été notifié aux entreprises Cochery/Bourdin et Chaussé, Boisliveau, Sade et Naudon le 27 Avril 1995 pour une durée de 3 ans.

Ce marché comporte des formules de révision des prix par chapitre du bordereau des prix. Un avenant n° 2 a été établi le 17 Novembre 1997 pour prendre en compte la substitution de l'index TP 10.2 pour tuyaux en amiante ciment par l'index TP 10.3 pour canalisations en PVC.

Au cours de l'application des formules de révision des difficultés d'interprétation sont apparues.

Il convient donc de préciser la rédaction de la formule de révision de chaque chapitre comme suit :

Chapitre 1 :	In : $0,25 + 0,75 \frac{\text{TP } 08 \text{ n}}{398,6}$
Chapitre 2 :	In : $0,25 + 0,75 [ \frac{0,70 \text{ TP } 03 \text{ n}}{416,1} + \frac{0,30 \text{ BT } 06 \text{ n}}{497,0} ]$
Chapitre 3 :	In : $0,25 + 0,75 [ \frac{0,50 \text{ TP } 10.1 \text{ n}}{394,7} + \frac{0,50 \text{ TP } 10.3 \text{ n}}{501,0} ]$
Chapitre 4 :	In = $0,25 + 0,75 \frac{\text{TP } 10.4 \text{ n}}{426,3}$

Les autres clauses du marché restent inchangées.

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- Autoriser Monsieur Le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer l'avenant au marché correspondant.

### **LE CONSEIL ADOPTE**

Pour :	42
Contre :	0
Abstention :	0
Non participé :	0

Pour le Maire de Niort  
Bernard BELLEC  
L'Adjointe Déléguée

Geneviève PERRIN-GAILLARD

[Ordre du jour](#)